

Déclaration préalable du SE-UNSA

CAPD du vendredi 21 janvier 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La CAPD réunie ce jour s'intéresse à des points qui préoccupent profondément nos collègues, tant sur les plans personnel que professionnel, qui plus est dans un contexte social et éducatif toujours complexe et pesant.

En effet, la vérification des barèmes pour les permutations informatisées s'inscrit dans un processus informatique opaque, qui laisse les candidats insatisfaits sans explication car il s'agit bien ici d'une question d'offre et de demande. Comme vous le savez, un barème élevé ne permet pas toujours à un candidat d'obtenir sa mutation. Calibrage et attractivité des départements forment des paramètres déterminants. Nous regrettons que la seule aide du ministère consiste en un accompagnement administratif dans la saisie des vœux, nous souhaitons que l'humain prime sur le chiffre, et demandons que des explications claires et compréhensibles soient apportées aux candidats insatisfaits après la phase qui aboutira le 14 mars, puis la phase complémentaire par ineat / exeat. Nous attirons donc votre attention sur la nécessité de prendre cette réalité en compte dans les instances à venir.

En outre, les suppressions massives d'emplois et la chasse aux surnombres réduisent les possibilités de vacances de postes et paralysent le mouvement.

Ce constat nous amène à pointer du doigt les mesures annoncées de carte scolaire. Seize mille postes en moins pour appliquer le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, plus la disparition de cinq mille six cents surnombres vont directement percuter la maternelle, les questions de remplacement, de formation des maîtres et le fonctionnement des RASED.

La formation, autre sujet à l'ordre du jour de cette CAPD, inquiète et interroge nos collègues sur différents plans. Tout d'abord sur le plan de la sécurité : « Puis-je laisser ma classe à un(e) étudiant(e) ? » ; ensuite sur le plan pédagogique : « Pourquoi y a-t-il autant d'offres pour des publics désignés ? » et enfin sur le plan relationnel avec des informations dont le fond comme la forme surprennent souvent les enseignants. Nos collègues ont parfois l'impression de subir la formation plutôt que de la choisir.

Puisqu'elles constituent l'actualité de la semaine, nous ne ferons pas l'impasse sur les évaluations nationales. Imposées par des sanctions pour les uns, des primes pour d'autres, nous dénonçons leur objectif d'instaurer un pilotage par les chiffres. Pour le SE-UNSA, des évaluations au CE2 et au CM2 en début d'année scolaire, ancrées dans la logique du socle commun rendraient davantage service aux élèves et à leurs enseignants.

Les récentes indemnités dues notamment à la réforme de la formation ou à la passation des évaluations nationales ne font que diviser nos collègues. Ce n'est souhaitable ni pour la sérénité dans les écoles ni pour la cohésion des équipes pédagogiques. C'est pourquoi le SE-UNSA revendique le versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour tous les enseignants des écoles afin de réinstaurer le travail en équipe et faciliter la mise en place de remédiations sur l'ensemble de l'année scolaire.

Les commissaires paritaires du SE-UNSA

Natacha ETOURNEAU

Thierry HADJADJI

Florence HURDEBOURCQ

Sébastien PICHON

Emmanuel SAGOT

Mélissa SATURNIN